

LES PLAIDEURS

Le fait que nous avons signalé d'un cultivateur qui avait perdu sa terre pour avoir refusé de payer une taxe de 41 1/2 centins, a fait le tour de la presse. On s'en est emparé avec empressement pour le faire servir à combattre un mal bien plus terrible qu'on le suppose, un mal épidémique dans plus d'un centre et dangereux surtout dans les campagnes.

La *Presse* de Montréal, la *Vérité* de Québec et après eux un grand nombre de journaux dans les villes, ont élevé la voix contre les *avocats usuriers*, c'est à dire les avocats qui font le métier honteux de prêter des sommes relativement peu considérables, pour en retirer un intérêt exorbitant de 10, 12, et même 15 pour cent—et qui pillent leurs clients en retenant l'argent qu'ils touchent pour eux.

La population nous n'en doutons pas souffre de l'impunité avec laquelle les membres du barreau peuvent enfreindre les règles de leur ordre.

Les *avocats-usuriers* se rencontrent surtout dans les villes.

Mais les campagnes sont aussi affligées d'un mal qui, sans paraître aussi honteux, n'en est pas moins dangereux.

Le fait que nous avons livré à la publicité, il y a quelque temps, est un exemple frappant, non seulement du danger qu'il y a d'en être frappé, mais encore de la rapidité avec laquelle cette maladie peut conduire à la ruine.

Plaider ! Voilà le grand mal ! On plaide pour \$10, pour \$5 ; on plaide pour 41 1/2 centins, comme on vient de le voir. On risque pour ces sommes insignifiantes son avenir et celui de sa famille. Puis, quand la dernière voix de la justice humaine a parlé et qu'on est ruiné, on a pour toute consolation la *sympathie apparente* de ceux qui se sont enrichis à nos dépens.

Nous ne sommes pas prêt à dire que l'habitant des campagnes aime plus les procès que l'habitant des villes. Mais nous ne pouvons nous empêcher, pour le bien général, de reproduire quelques lignes d'un journal qui a à cœur, comme nous, l'intérêt du cultivateur.

L'habitant canadien est un chicannier, qui, parce qu'un oco, même un petit, échappé d'une basse cour voisine, se pose sur sa clôture, à lui, ou s'en va picorer sur sa propriété, intente au voisin une poursuite en dommages qui n'en finit plus, lui coûte bien des voyages à la ville ou au chef-lieu de son district judiciaire, bien des frais de procédures que les avocats s'ingénient, et se termine parfois par un jugement qui les renvoie dos à dos, lui le défendeur, avec une forte note à payer chieun. Perdant ou gagnant, c'est presque toujours la fable de l'*Huître et des deux plaideurs*.

Le même journal trouve colossal, renversant, le fait de cet habitant qui préférant ne pas payer la bagatelle de 41 1/2 centins de cotisations municipales, se laisse intenter un procès qui lui coûte de \$1200 à \$1500 de frais et le ruine du coup. "Même en supposant, dit-il, que ce plaideur eut eu gain de cause, il eut toujours eu à payer les services de son défenseur devant les tribunaux ;

ce qui lui eut coûté beaucoup plus que la somme qu'on lui réclamait pour cotisations."

Nous avons cru de notre devoir d'attirer l'attention de nos intelligents cultivateurs sur les ravages que peut exercer ce mal quand une fois il s'est emparé d'un esprit obstiné.

NE JETEZ PLUS VOS VIEUX TIMBRES-POSTES

Les vieux timbres sont, j'en conviens, une chose de peu de valeur mais qui ne sait qu'au moyen de petites choses, on peut exécuter de grands desseins ? En voici un exemple : Au moyen de quarante millions de vieux timbres, un village chrétien peut être fondé au Congo, et l'on a calculé que les dépenses nécessaires pour bâtir une église, des écoles et des huttes pour 300 nègres seraient couvertes par la somme que l'on peut réaliser par la vente de ces quarante millions de francs.

Telle est la fin que se propose une œuvre de charité dont la première idée est due à quelques enfants d'une association pieuse : Un comité local destiné à propager et à aider cette œuvre, a été établi au Séminaire épiscopal de Liège—26 millions de timbres sont déjà recueillis par les soins du comité et chaque jour des timbres rares (venant de pays lointains), sont ajoutés aux collections, afin de réaliser de cette façon une somme plus considérable.

Chacun, nous en avons la ferme confiance, sera heureux de pouvoir contribuer ainsi à arracher de l'esclavage de l'âme et du corps, tant de millions de nègres, personne ne voudrait refuser à l'humanité souffrante le petit service de réunir et de donner là où ils ont quelque valeur, ces petits papiers qui autrement ne sont d'aucune utilité.—10,000 chapelets ont récités par des saintes religieuses aux intentions des bienfaiteurs de l'œuvre ; 76 saints sacrifices seront aussi célébrés aux mêmes intentions.

N. B. L'œuvre reçoit aussi avec gratitude les vieilles pièces de monnaie.

REV. G. SIMENON,
Séminaire épiscopal,
Liège (Belgique).

Les envois de timbres assez considérables peuvent être adressés à notre agent au Canada.

M. BASIL NEALIS,
Collège St Joseph,
Memramcook,
Nouveau-Brunswick.

EST-CE UN TRUC ?

ON VEUT DU FROMAGE

Un citoyen de Farnham qui s'occupe beaucoup de l'industrie du fromage recevait, le 10 octobre dernier, une lettre datée de Londres, lui demandant s'il serait possible de procurer à une compagnie anglaise un agent expérimenté pour l'achat du fromage au Canada. Notre industriel répondit qu'il était prêt à servir d'agent et il reçut par la même, l'ordre d'acheter et d'expédier en Angleterre 1500 livres de

fromage. Cet ordre était accompagné d'un chèque de 153 livres payable à trois mois.

Il n'était nullement question dans cette lettre de la qualité du fromage et du prix qu'il fallait payer. Seulement au prix courant le brave citoyen de Farnham se serait trouvé avec un surplus de \$150, ce qui lui formait un joli pécule.

En se rendant à Montréal pour faire accepter son chèque, notre homme entra en conversation avec un agent de Sutton qui, lui aussi, venait dans le même but, ayant reçu un chèque semblable et des offres aussi avantageuses.

A Montréal, on apprit à nos deux cultivateurs que pareilles offres avaient été faites à une foule de cultivateurs d'Ontario. Comme les chèques deviennent payables au mois de février, ces messieurs vont attendre le résultat de l'échéance pour acheter du fromage.

LE BON JOURNAL

Quelque sérieuse et profonde que soit l'influence de la bibliothèque, dit le R. P. Favollat, il y en a une autre plus vive, plus pénétrante, c'est celle du bon journal. Par sa répétition et sa continuité, l'influence de la presse quotidienne est presque irrésistible. C'est le coup de marteau, qui, peu à peu, enfonce le clou ; c'est l'eau qui, tombant goutte à goutte, finit par user la pierre la plus dure et par percer le granit. Quel esprit est assez peu ferme pour ne pas recevoir et garder l'empreinte de ce journal qu'il lit tous les jours ? Est-ce le vôtre, cher lecteur ?

Pour éclairer et moraliser une population, que faut-il bien souvent ? Il suffit de lui faire lire de bons journaux ; pour lui faire perdre la foi et la corrompre, il suffit de lui en faire lire de mauvais.

Echos de partout

Festival—On doit organiser un festival à St Hyacinthe, cet hiver.

Cercle Catholique—Nous avons eu le plaisir d'assister, mardi soir, à la séance dramatique et musicale donnée par le Cercle Catholique. Un auditoire distingué se pressait dans la salle. On remarquait aux premiers rangs, près du président, les RR. PP. Hays et Jacques, Dominicain, et les Rvds. MM. Duhamel, Beauregard et Benoit, de l'évêché.

Les pièces étaient des mieux choisies et d'une moralité indiscutable.

Nous devons féliciter spécialement MM. Dorion, Darveau et Robida. Chacun de leur rôle a été très bien rempli. MM. Darveau et Robida étaient déjà avantageusement connus du public. Quant à M. Dorion, c'était la première fois qu'il paraissait sur la scène ici. Espérons que ce ne sera pas la dernière.

L'orchestre Bellini nous a fait goûter les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nous encourageons les jeunes gens du Cercle Catholique à continuer dans la bonne voie qu'ils se sont tracée.

Honneur au mérite—L'Académie des inventeurs de Paris avait nommé M. Isaac Froehotte l'un de ses membres honoraires avec diplôme de 1ère classe et grande médaille d'or pour l'invention

d'une machine à moudre les chaussures. A son tour l'Association Américaine des inventeurs de Philadelphie vient de lui décerner pour le même objet un diplôme de mérite.

M. Froehotte, qui est maintenant à Montréal était un citoyen de St. Hyacinthe.

L'Orchestre Bellini—Il nous est impossible de ne pas féliciter l'orchestre Bellini qui s'est mis à l'œuvre pour nous fournir d'agréable musique cet hiver. Ces musiciens sont de plus en plus populaires parmi nous.

Promenade—M. Louis Gosselin, maçon, est parti pour une promenade aux États-Unis afin de visiter sa famille. Nous lui souhaitons bon voyage.

L'hon. M. Taillen—L'honorable M. Taillon est parti, jeudi, pour Québec.

Ordonné prêtre—A Nashua, N.H., dans l'église de St Louis de Gonzague, M. Albert Guertin, fils de M. George Guertin, a été ordonné prêtre par Mgr Bradley. Le Rv'd. M. Guertin a fait ses études à St Hyacinthe.

Fait diacre à Rome—Le 20 novembre dernier, un jeune Canadien a été ordonné diacre, à Rome, dans la chapelle particulière du cardinal Parocchi, par le cardinal lui-même. Ce canadien est M. Alfred St-Amour, fils de M. A. St-Amour, maire d'Acton Vale. Le jeune diacre est un élève du Collège Canadien de Rome.

A Québec—Depuis quelque temps les journaux de Québec se plaignent de vols et de tentatives de vol commises par des vauriens dont l'habileté consiste à couper les vitres au moyen d'un diamant. Il y a quelque temps déjà, ces individus ont opéré dans les rues de Saint-Roch et de la Haute-Ville. Guettés à ces endroits, ils se sont transportés au faubourg Saint-Jean où ils semblent s'être mis en frais de rançonner les épiceries de ce quartier.

Nos compatriotes—Voici la liste des Canadiens-français élus à des charges publiques, aux élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Holyok, Mass.

M. Pierre Bonvoisin, élu trésorier par 874 voix de majorité.

Echevins : M. Fred Saint-Martin, dans le quartier No 2—Majorité, 81 ;

M. M. de Laorte, dans le quartier No 6—Majorité, 145.

Conseillers : MM. Joseph Blair, Cyrille Labrecque, Victor Lupate, S. J. Beaudet, Ph. V. G. m. m.

Ferdinand Allard—Ferdinand Allard, l'inventeur de la trompe du cuivre et de l'aluminium, commençant à attirer l'attention de la presse anglaise qui lui consacre de longues notices. Des représentants de journaux américains et anglais sont allés l'interviewer et publient les renseignements que nous avons donnés déjà. Ferdinand Allard qui est âgé de 75 ans aura-t-il, contrairement à la plupart des grands inventeurs, le bonheur de voir, de son vivant, sa double invention couronnée du grand et légitime succès auquel sa persévérance et ses sacrifices de temps et d'argent lui donnent droit ? Nous le souhaitons à ce modeste et vaillant canadien-français qui attribue ses découvertes à son inébranlable confiance en la bonne S. e. Anne qui l'a toujours soutenu alors que le découragement s'emparait de lui, à la suite de nombreuses expériences infructueuses.

Ajoutons que M. Allard est père de 12 enfants, 3 fils et 9 filles, qui sont appelés à bénéficier du dur labeur de leur père.

Epouvantable accident—Un pénible et épouvantable accident est arrivé, mercredi dernier, sur le chemin de fer "Montréal et occidental." Un nommé Charbon-